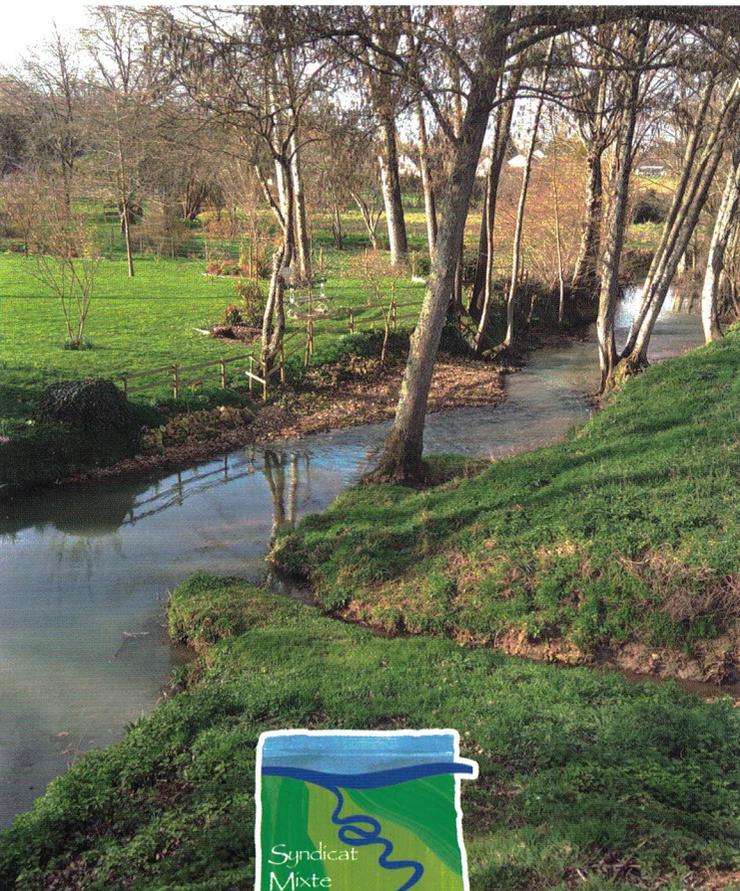


Restauration de l'Amasse

L'Amasse en quelques mots



Syndicat Mixte du bassin de l'Amasse
9 bis rue d'Amboise
BP 145 - 37530 Nazelles-Négron
Tél. : 07 76 08 61 50
Mail : smba.amasse@gmail.com

Le bassin versant de l'Amasse, situé entre la vallée du Cher au Sud et la vallée de la Loire au Nord, présente une superficie de 137,5 km². Il est **localisé sur deux départements** : le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

L'Amasse est un cours d'eau non domanial qui **prend sa source dans la forêt de Chaumont** en Loir-et-Cher. Après un parcours de 28,5 km, d'Est en Ouest sur un terrain à faible pente, cet affluent de la rive gauche de la Loire **se jette dans ce fleuve à Amboise**.

La rivière joua un rôle important dès le Moyen-Âge, dans le développement de son territoire. À cette époque, des ouvrages d'installations portuaires à la confluence de la Loire et des moulins modifièrent le cours naturel.

Aujourd'hui, **l'Amasse est considérée en état moyen** en raison de la qualité physico-chimique de l'eau, dûe notamment au manque d'oxygène dissous dans l'eau. Ce problème est principalement lié au manque de dynamisme de la rivière.



L'Amasse à Amboise

Pourquoi aménager la rivière ?

Le fonctionnement de la rivière l'Amasse a été profondément modifié par les activités humaines. Cela a entraîné une perte du patrimoine biologique et une dégradation des fonctions écologiques de la rivière, notamment sa capacité à autoépurer l'eau.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse réalise de nombreuses actions **dans le but de restaurer le bon état de la rivière**. Ces actions portent principalement sur la restauration morphologique du lit et sur la continuité écologique¹. À cela s'ajoutent les suivis physico-chimiques et biologiques qui permettent d'évaluer la qualité du milieu et de mesurer l'efficacité des actions.

Grâce aux nombreux travaux de restauration, **la qualité de l'eau s'est grandement améliorée**. Cela a permis le retour d'espèces bioindicatrices telles le vairon et le goujon. À noter que la loutre est présente depuis 2022 sur le bassin de l'Amasse.



Portion de merlon de curage² conservée sur la commune d'Amboise

¹ La continuité écologique se définit comme la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments.

² Les merlons de curages sont les sédiments qui ont été curés puis déposés sur la berge formant ainsi une bosse. Ils perturbent les écoulements de la rivière.



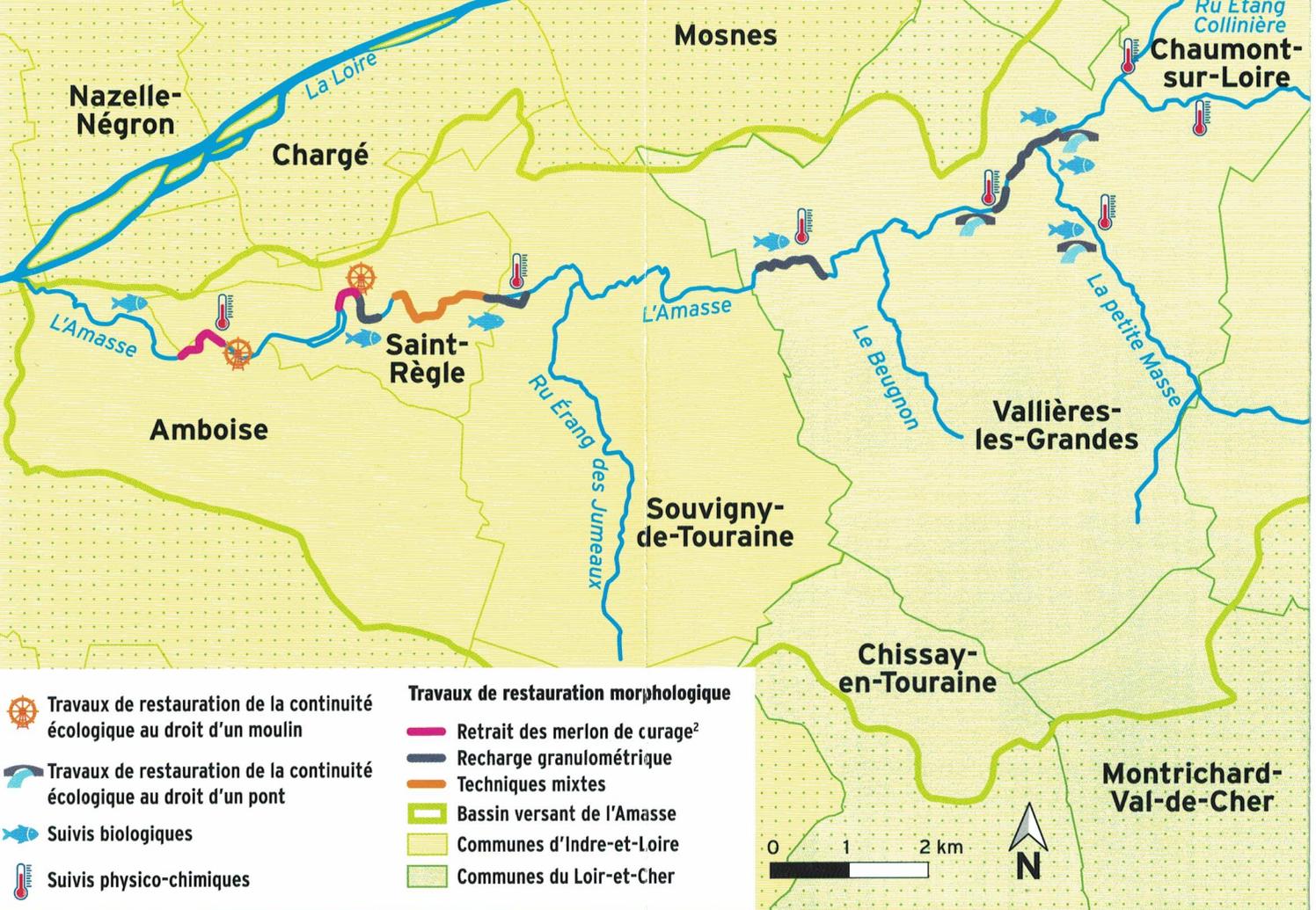
N'hésitez pas à vous procurer le guide d'entretien auprès du syndicat ou de votre mairie.

Merci aux partenaires

Les partenaires qui soutiennent financièrement le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse sont :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- La Région Centre-Val-de-Loire
- Le Département d'Indre-et-Loire
- La Fédération de Pêche 37
- La Fédération de Pêche 41
- La Communauté d'Agglomération Agglopolys
- La Communauté de Communes Val d'Amboise
- La Communauté de Communes Val de Cher Controis





Exemple d'action réalisée sur l'Amasse à Vallières-les-Grandes (en 2022)



Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse, un groupement pour une rivière en bon état

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse a été créé en 2019 par le regroupement du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Amasse et de ses Affluents (SAEAA 37) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Masse (41).

Ce syndicat regroupe :

- la communauté d'agglomération Agglopolys,
- la communauté de communes Val-de-Cher Controis
- la communauté de communes du Val d'Amboise.

Sous la responsabilité des Communautés de Communes, **il a pour objectif la gestion, l'aménagement et la valorisation des cours d'eau sur le bassin versant de l'Amasse.**



L'Amasse à Souvigny-de-Touraine

La biodiversité de l'Amasse

Le Bassin de l'Amasse est bordé par **la forêt d'Amboise, la forêt de Montrichard** mais également **la forêt de Chaumont** classée en partie "Natura 2000" au vu de la richesse du site sur le secteur du Bois de Sudais.



Grâce à sa **connexion avec la Loire**, le bassin de l'Amasse est un lieu de refuge pour **l'Anguille Européenne** (*Anguilla anguilla*). Cette espèce grandit dans les petites rivières européennes avant de parcourir plusieurs milliers de kilomètres vers la mer des Sargasses pour s'y reproduire.



L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une espèce protégée présente sur le bassin de l'Amasse.

La loutre est présente aux abords de l'Amasse.

